



Anael Finance WS MS_RAN des Tiers Payeurs

Version V4R6

Documentation Utilisateurs

Copyright © 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance WS V4R6

Date de publication : 8 août 2022

Code du document : code_document (facultatif)

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Organisation.....	5
Documents liés	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Paramétrages.....	7
Fiche Société	7
Groupes de sociétés.....	8
Chapitre 2 RAN des Tiers Payeurs en Multi-Sociétés.....	10
Principe général	10
RAN des tiers payeurs.....	11
Critères de sélection.....	11
Affichage du groupe	14
Alimentation des RAN des tiers payeurs.....	16
Listes de contrôle.....	17

À propos de ce manuel

Ce document présente le périmètre relatif au traitement des « **RAN des Tiers Payeurs en Multi Société** » sur ANAEL FINANCE WS V4R6.

Ce traitement permet de reconstituer, sous certaines conditions, les RAN des Tiers Payeurs en début d'un exercice ouvert, sur la période 000000. Pour ce faire, il faut que la société active la fonction « Analyse client sur tiers payeur » dans la fiche société.

Certains groupes disposent de très nombreuses sociétés sur leur environnement. Ils souhaitent ainsi lancer les « RAN des Tiers Payeurs en multi-sociétés » c'est-à-dire sur un groupe de sociétés composé de plusieurs sociétés individuelles respectant des critères identiques.

Le traitement des « RAN des Tiers Payeurs en multi-société » est lancé en une seule fois, en soumission afin de libérer la session en cours. Il est exécuté en mode détaillé, c'est-à-dire pour chaque argument composant le groupe de sociétés.

Public concerné

Comptables et utilisateurs d'Anael FINANCE WS V4R6

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor ».

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Mars 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Création document

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

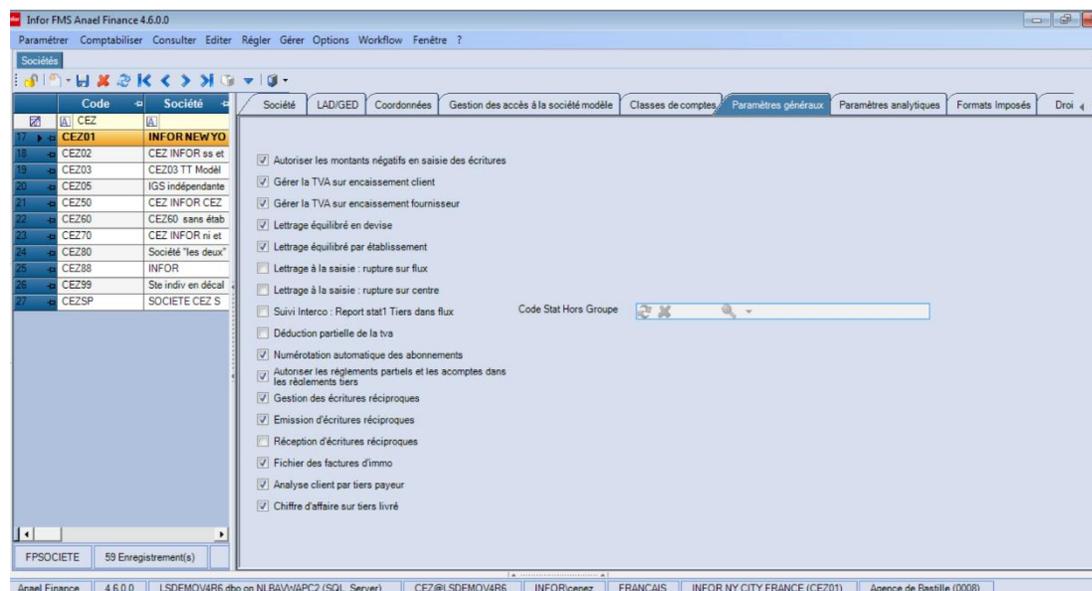
Chapitre 1 Paramétrages

Fiche Société

Menu Paramétrer / Groupes de sociétés

Le traitement de « RAN sur Tiers Payeurs » est possible uniquement si la société courante a la zone « Analyse client par Tiers Payeur » cochée dans la fiche Société (Onglet « Paramètres généraux »).

Si le traitement est lancé en Multi-Sociétés, alors toutes les sociétés du groupe doivent avoir ce paramètre « Analyse client par Tiers Payeur » coché dans la fiche Société. Sinon, elles sont en anomalie au moment de la validation des critères de sélection.



Groupes de sociétés

Menu Paramétrer / Groupes de sociétés

Chaque groupe de sociétés est composé d'une table « entête », et d'une table « détail », et de l'autorisation de mettre à jour le détail du groupe lors de l'exécution des traitements.

La table « Entête » se présente comme suit :

	Groupe	Libellé long	Libellé court	Modifiable
14	CE11	S009	S009	2
15	CE12	CLCS	CLCS	2
16	CE13	S009 P18	S009 P18	2
17	CE20	S009 + CEZ99 (décalé)	S009 + CEZ99 (décalé)	2
18	CE25	CEZ01 et CEZ02	CEZ01 et CEZ02	2
19	CE30	CLCS P18 + CEZ99 (décalé)	CLCS P18+ CEZ99 D	1
20	CE40	CLCS 01+04 & S009	CLCS 01+04 & S009	1
21	CE50	GROUPE CEZ50	GROUPE CEZ50	1
22	CE55	CEZ01 CEZ50 S009	CEZ01 CEZ50 S009	1
23	CE56	CEZ01 et S009 etab 0008	CEZ01 et S009 - 0008	1
24	CE60	CLCS et S009	CLCS et S009	0
25	CE70	CLCS et CEZ01	CLCS et CEZ01	1
26	CE80	CEZ01 + S009 sans etab	CEZ01 + S009 sans ét	2
27	CE95	CEZ01 CEZ50	CEZ01 CEZ50	1
28	CE97	CEZ01 CEZ50 CLCS	CEZ01 CEZ50 CLCS	1
29	CE99	CLCS 0001/0008 et S009 00	Clcs+S009 001/008	1
30	CECL	CEZ01 + CLCS	CEZ01 + CLCS	2
31	CEZ	CLCS + S009 (avec etab)	CLCS + S009 etab	1
32	CEZ0	CEZ01 seule	CEZ01 seule	1
33	CEZ2	CLCS+S009+CME etab	CLCS+S009+CME etab	1
34	CEZ3	CLCS + S009 (société)	CLCS + S009 (STE)	1
35	CEZ5	CEZ01 et CEZ50	CEZ01 et CEZ50	2
36	CEZ6	S009 P18 / société	S009 P18 / STE	2
37	CEZ7	CLCS(sans perim) + BANCE	CLCS(sans perim) + B	2
38	CEZ8	CLCS + CEZ99 (décalé)	CLCS + CEZ99 (décalé)	1

Les groupes de sociétés sont paramétrés par environnement et peuvent être constitués de :

- société
- société et établissement
- société et périmètre

Il est **possible de panacher au sein d'un groupe de sociétés**, des sociétés différentes avec ou sans établissement, avec ou sans périmètre :

- Société « S001 » / Etab blanc et Périmètre blanc
- Société « S002 » / Etab 0004
- Société « S003 » / Etab 0008
- Société « S003 » / Etab 0005

Il est **possible de panacher au sein d'un groupe de sociétés**, une même société avec des établissements et des périmètres différents

- Société « S001 » / Etablissement 0008,

- Société « S001 » / Périmètre P17 composé de Etab 0001 et Etab 0007.

Il est **impossible de panacher au sein d'un groupe de sociétés**, un code société avec étab et périmètre à blanc, avec ce même code société avec un établissement ou un périmètre.

- Société « S001 » / Etab blanc et Périmètre blanc
- Société « S001 » / Etab 0008
- Société « S002 » / Etab blanc et Périmètre blanc
- Société « S002 » / P16 composé de Etab 0001 et Etab 0006.

Au niveau de l'entête du groupe, Il est possible de définir si le groupe de sociétés est modifiable par l'utilisateur lors du lancement des « RAN des tiers payeurs » en multi-sociétés. Les différents critères possibles sont les suivants :

- Détail non modifiable
- Mise à jour automatique du détail
- Détail modifiable

La table « Détail » du groupe de société se présente comme suit :

The screenshot displays the 'Groupe de sociétés' (Group of companies) configuration window. At the top, a table lists three entries:

	Code	Société	Libellé de la société	Etablissement	Périmètre	Libellé Etab ou Périm.
1	CE55	CEZ01	INFOR NY CITY COMPA	0008		Agence de Bastille
2	CE55	CEZ50	CEZ INFOR CEZ50			
3	CE55	S009	Infor (S009)			

Below the table, the configuration panel for the selected group (CE55) is shown:

- Groupe: CE55
- Société: CEZ01 - INFOR NEW YORK CITY B2 COMPA
- Libellé de la société: INFOR NY CITY COMPA
- Etablissement: 0008 - Agence de BASTILLE
- Périmètre: (empty)
- Libellé Etab ou Périm.: Agence de Bastille

The status bar at the bottom indicates: Anael Finance 4.6.0.0, LSDEMOV4R6.dbo on NLBAVWAPC2 (SQL_Server), CEZ@LSDEMOV4R6, INFORicenez, FRANCAIS, INFOR NY CITY COMPA (CEZ01), Agence de Bastille (0008).

Important : Pour le traitement des « RAN des Tiers Payeurs », le détail du groupe ne doit pas contenir d'arguments « Etablissement », ni « Périmètre ».

Chapitre 2 RAN des Tiers Payeurs en Multi-Sociétés

Principe général

L'activation de l'analyse clients pouvant être effectuée à tout moment en cours d'exercice (même si la clôture de l'exercice précédent est terminée), ce traitement permet de reconstituer les RAN des tiers payeurs sur un exercice ouvert (N) tels qu'ils auraient été faits lors des RAN tiers au moment de la clôture d'exercice précédent (N-1).

Les RAN des tiers payeurs sont générés sur la période 000000 de l'exercice de report sous certaines conditions.

Cette option peut être exploitée uniquement si la zone « Analyse clients par tiers payeur » est cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres généraux »). Sinon, un message bloquant s'affiche : « L'analyse client par tiers payeur n'est pas activée dans la société ».

Important :

Les paramètres à sélectionner sont subordonnés au paramétrage de la société de l'environnement et les contrôles de cohérence de paramétrage sont effectués à partir des différentes sociétés qui composent le groupe de sociétés.

Pour que les paramètres à sélectionner soient en phase avec le paramétrage des sociétés à traiter, la société de l'environnement doit être présente dans le groupe de société. Le contrôle est effectué lors de la sélection du groupe de société dans le traitement des « RAN des tiers payeurs »

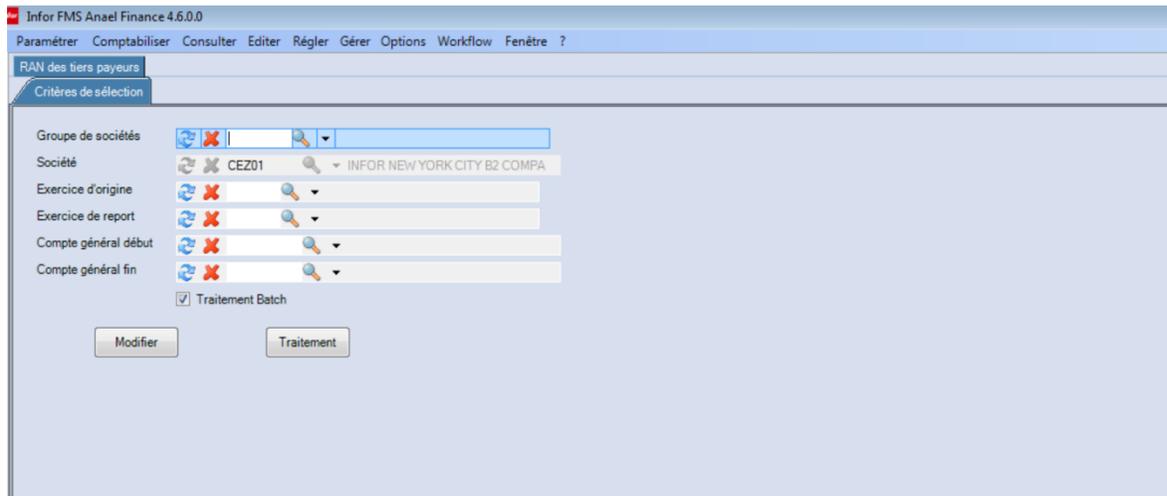
RAN des tiers payeurs

Menu Gérer / Analyses tiers / Utilitaires / RAN des tiers payeurs

Les contrôles de zones décrits ci-après correspondent à la génération des RAN des tiers payeurs en multi-sociétés. Rappelons que si les RAN des tiers payeurs sont lancés en mono-société, tous les contrôles standards demeurent inchangés en V4R6.

Critères de sélection

Les critères de sélection se présentent comme suit :



Groupe de sociétés : zone facultative. Si renseignée, la valeur doit exister dans la table des groupes de sociétés FPGRSOCIET. **Le détail du groupe de sociétés doit être composé exclusivement d'arguments de type « sociétés ».**

Les arguments correspondant à des société/établissement ou société/périmètre ne sont pas autorisés dans le détail du groupe de sociétés dans la mesure où la génération des « RAN des tiers payeurs » ne peut pas être effectuée par établissement ou par périmètre.

Important : La société courante est obligatoire dans le détail du groupe de sociétés. Pour ce faire, dans la zone « Groupe de Sociétés », la loupe affiche uniquement les groupes de sociétés qui disposent de la société courante dans la table détail du groupe FPGRSOCIETDET.

Si le traitement est lancé en multi-sociétés, ce dernier est toujours exécuté en « détail, par société du groupe ». En effet, la génération des « RAN des tiers payeurs » est effectuée pour chaque société du groupe qui respecte les critères de sélection.

Société : Cette zone est préchargée par le code de la société de l'environnement. Cette zone est protégée.

Exercice d'origine : Zone obligatoire

- Si la génération des RAN des tiers payeurs est lancée en **mono société** (principe standard), l'exercice d'origine doit :
 - o exister dans la table des exercices sur la société courante,
 - o être clôturé. Le Top « Etat » de l'exercice doit être = « 2 » (Clôturé) dans la table des exercices.
- Si la génération des RAN des tiers payeurs est lancée **en multi-sociétés** c'est-à-dire avec un groupe de sociétés, l'exercice d'origine doit :
 - o exister dans la table des exercices sur la société courante, et sur toutes les sociétés du groupe. Sinon, un message d'erreur bloquant est affiché pour chaque société en anomalie dans le tableur « Détail du groupe ».
 - o être clôturé sur la société courante et toutes les sociétés du groupe. Le Top « Etat » doit être = « 2 » (clôturé) dans la table des exercices.

Exercice de report : Zone obligatoire.

- Si la génération des RAN des tiers payeurs est lancée en **mono sociétés** (principe standard), le code exercice de report doit :
 - o exister dans la table des exercices sur la société courante
 - o être ouvert. Le Top Etat doit être = « 1 » (Ouvert) dans la table des exercices.
 - o L'exercice de report doit être directement supérieur à l'exercice d'origine.
 - o avoir la zone « Report de l'exercice précédent » à « 2 » (Reporté définitivement) dans la table des exercices. Ce top indique que l'exercice d'origine a bien été reporté sur N+1.
- Si la génération des RAN des tiers payeurs est lancée **en multi sociétés** c'est-à-dire avec un groupe de sociétés, le code exercice de report doit :
 - o exister dans la table des exercices sur la société courante, et sur toutes les sociétés du groupe. Sinon, un message d'erreur bloquant est affiché pour chaque société en anomalie dans le tableur « Détail du groupe ».
 - o être ouvert sur la société courante et toutes les sociétés du groupe. Le Top Etat doit être = « 1 » (Ouvert) dans la table des exercices.
 - o L'exercice de report doit être directement supérieur à l'exercice d'origine.
 - o avoir la zone « Report de l'exercice précédent » à « 2 » (Reporté définitivement) dans la table des exercices. Ce top indique que l'exercice d'origine a bien été reporté sur N+1.

Compte général début : Zone facultative. Le compte général de début doit être un compte général auxiliairisé.

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= traitement mono-société), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le compte général auxiliairisé doit exister dans la table des comptes généraux sur la société courante.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, alors
 - o Le compte général début n'est pas contrôlé dans la table des comptes généraux. On peut valider un compte général qui n'existe pas sur la société courante.
 - o Si un compte général est recherché dans la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante.
 - o Le compte général de début doit être inférieur ou égal au compte général de fin.

Compte général fin : Zone facultative. Le compte général de fin doit être un compte général auxiliairisé.

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= traitement mono-société), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le compte général auxiliairisé doit exister dans la table des comptes généraux sur la société courante. Le compte général de fin doit être supérieur ou égal au compte général début.
- Si le groupe de sociétés est renseigné, alors
 - o Le compte général de fin n'est pas contrôlé dans la table des comptes généraux. On peut valider un compte général qui n'existe pas sur la société courante.
 - o Si un compte est recherché dans la loupe, la recherche doit être effectuée sur la société courante.
 - o Le compte général de fin doit être supérieur ou égal au compte général de début.

Traitement BATCH : Si le traitement est lancé en multi-sociétés, le traitement BATCH doit être coché afin de libérer la session en cours.

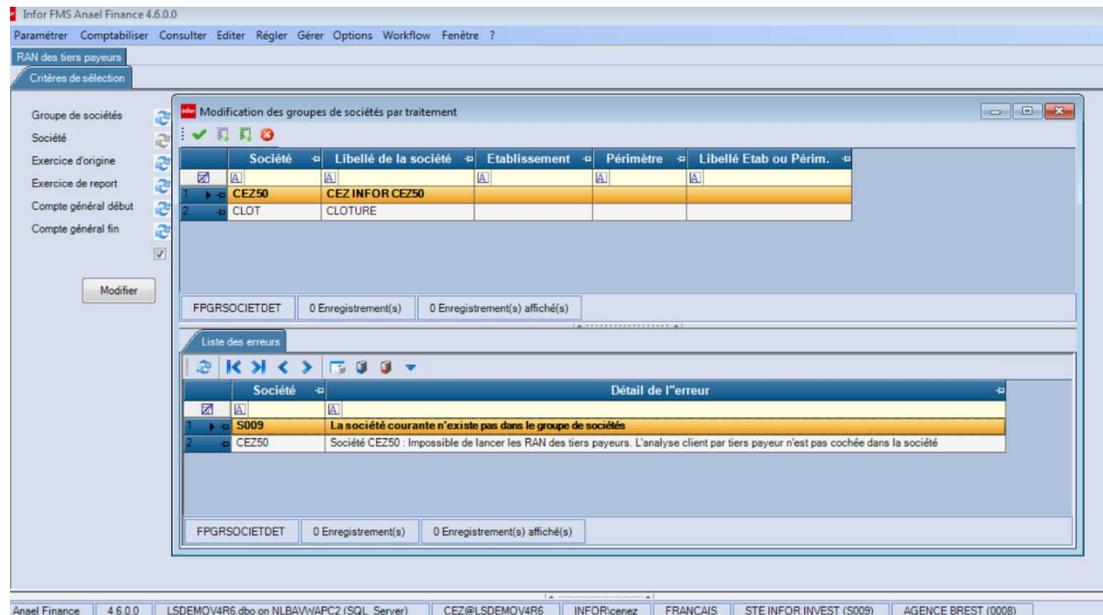
Affichage du groupe

La génération des « RAN des tiers payeurs » est effectuée en un seul traitement, puis exécutée en « Traitement détail, par société du groupe » c'est-à-dire pour chacune des sociétés du groupe.

Le groupe de sociétés doit être composé exclusivement de sociétés. Les arguments correspondant à des société/établissement ou société/périmètre ne sont pas autorisés dans le détail du groupe de sociétés.

Dès qu'un groupe de sociétés est validé dans les critères, le détail du groupe de sociétés s'affiche automatiquement dans une fenêtre. Si des sociétés sont en anomalie, il est possible de les occulter au moment du traitement, si le paramétrage du groupe de sociétés est déclaré « Avec Mise à jour automatique du détail ».

Le détail du groupe s'affiche comme suit :



Si des arguments du groupe sont en anomalie, il est possible de :

- **Mettre à jour automatiquement le détail du groupe de sociétés (Bouton « MAJ auto »)** si la zone « Modification » est renseignée par « Mise à jour auto du détail » dans l'entête du groupe de sociétés. Dans ce cas, les arguments en anomalie sont automatiquement supprimés dans le détail du groupe de sociétés au moment de la génération des RAN des tiers payeurs.
- **Valider le groupe de sociétés (Bouton « Valider »)** : Cette fonction valide tous les arguments du groupe de sociétés. Si toutes les conditions sont réunies, alors la génération des RAN des tiers payeurs peut être lancée sur toutes les sociétés du groupe.

- **Annuler le choix du groupe de sociétés (Bouton « Annuler »)**. Ce bouton permet d'abandonner le traitement en cours, et de se repositionner sur les critères de sélection.
- **Le bouton « Etablissement »** n'est pas accessible dans ce traitement car la génération des RAN des tiers payeurs par établissement est impossible.
- **Le bouton « Périmètre »** n'est pas accessible dans ce traitement car la génération des RAN des tiers payeurs par périmètre est impossible.

Important :

Les mises à jour du détail du groupe n'impactent jamais le paramétrage de base du groupe de sociétés. Ces modifications sont prises en compte uniquement au moment de la génération des RAN des tiers payeurs.

Lors de l'affichage du détail du groupe de sociétés, les contrôles effectués sont les suivants :

- Le détail du groupe ne doit contenir que des sociétés.
- La société courante doit exister dans la société du groupe.
- Les zones « Etablissements » et « Périmètre » doivent être à blanc sur les arguments du groupe.
- L'utilisateur doit avoir les droits en écriture sur toutes les sociétés du groupe
- L'utilisateur doit avoir les droits en écriture sur tous les établissements de chaque société
- La zone « Analyse clients par tiers payeur » doit être cochée (dans la fiche société) sur la société courante et toutes les sociétés du groupe
- L'exercice d'origine doit exister sur la société courante, et toutes les sociétés du groupe
- L'exercice d'origine doit être clôturé sur la société courante, et toutes les sociétés du groupe.
- L'exercice de report doit exister sur la société courante, et toutes les sociétés du groupe
- L'exercice de report doit être ouvert sur la société courante et toutes les sociétés du groupe
- L'exercice de report doit avoir la zone « Report de l'exercice précédent » = 2 « Reporté définitivement » sur la société courante et toutes les sociétés du groupe.
- L'exercice de report doit être immédiatement supérieur à l'exercice d'origine sur la société courante et toutes les sociétés du groupe, et doit comporter au moins une période.

Si des sociétés du groupe présentent des anomalies, alors :

- Elles sont affichées dans le tableur du bas, avec leur message d'erreur
- Si la mise à jour du détail est automatique sur le groupe de sociétés, la suppression des arguments en anomalie peut être effectuée, mais uniquement pour le traitement en cours.
- Aucune génération de RAN des tiers payeurs ne peut être lancée tant que des sociétés sont affichées en anomalie dans le tableur du bas.

Alimentation des RAN des tiers payeurs

Si ce traitement est lancé « **en multi-société** », il respecte les mêmes principes **qu'en « mono-société »**, car il est exécuté en détail pour chaque société du groupe.

Rappelons que ce traitement peut être exécuté sur chacune des sociétés du groupe uniquement si la zone « Analyse client par tiers payeur » est cochée dans la fiche société de chaque société du groupe.

Si l'exercice d'origine est clôturé, et que l'exercice de report est bien ouvert et a la zone « Report de l'exercice précédent » = « 2 » (Exercice précédent reporté définitivement), alors les RAN sur tiers payeurs sont alimentés comme suit dans FMCUMUL, et en rupture par Société/établissement/compte général/auxiliaire/tiers payeur/devise

- Prise en compte des comptes généraux auxiliaisés en provenance des critères de sélection,
- Création d'un enregistrement RAN payeur avec le code « P » sur chaque couple CG/tiers payeur dans la table des cumuls comptables (zone CCODE = P dans FMCUMUL) sur la période 000000 de l'exercice de report.
- Le principe est similaire à celui des RAN sur tiers facturés qui sont alimentés actuellement avec le code T dans FMCUMUL.
- Si le couple CG/tiers payeur existe déjà sur la période 000000 de l'exercice de report, le traitement d'abord supprime le RAN de ce couple dans FMCUMUL puis le recrée.

En effet, la génération des RAN des tiers payeurs peut être lancée à plusieurs reprises au cours de l'exercice.

Seuls les cumuls comptables sont alimentés sur les RAN des tiers payeurs dans FMCUMUL. Les cumuls extracomptables ne sont pas concernés par ce traitement.

Listes de contrôle

Lorsque ce traitement génère les RAN des tiers payeurs sur la période 000000 de l'exercice de report, une liste de contrôle met en évidence le solde de chaque tiers payeur en devise et en monnaie société. L'état est trié par établissement en majeur, puis en devise.

Dans le cas **de la génération des RAN des tiers payeurs en multi-sociétés**, le code groupe de sociétés est rappelé sur la page de garde, ainsi que le détail du groupe de sociétés. Le traitement crée autant de listes de contrôles que de sociétés traitées dans le groupe.

La page de garde se présente comme suit :



Société : CLOT CLOTURE Le 02/05/2022 à 19:24:13

ALIMENTATION DES RAN SUR TIERS PAYEURS

Critères de sélections

Groupe de sociétés	FB01	CEZ50 et CLOT
Exercice d'origine	2018	Exercice 2018
Exercice de report	2019	Exercice 2019
Compte général de début		
Compte général de fin		
Traitement BATCH	<input checked="" type="checkbox"/>	

Lorsque les RAN des tiers payeurs sont lancés en en multi-sociétés, le détail du groupe de sociétés se présente comme suit :

	Société : CLOT CLOTURE	Le 02/05/2022 à 19:24:13
ALIMENTATION DES RAN SUR TIERS PAYEURS		
Groupe Société	Société	
	CEZ50	
	CLOT	

La liste de contrôle des RAN des Tiers Payeurs sur la société CLOT se présente comme suit :

	Société : CLOT CLOTURE	Etablissement : 0008 ETAB LYON	Utilisateur : CEZ	Le 02/05/2022 à 19:24:13						
ALIMENTATION DES RAN SUR TIERS PAYEURS										
Exercice d'origine : 2018 Exercice 2018										
Exercice de report : 2019 Exercice 2019										
Comptes généraux : à										
		En Devise				Contre-valeur en EURO				
Compte	Intitulé	Dev	Débit	Crédit	Solde débit	Solde crédit	Débit	Crédit	Solde débit	Solde crédit
EUR EURO										
411110 Clients France										
TP002	PAYEUR DU HAINAUT	EUR	21 000,00		21 000,00		21 000,00	0,00	21 000,00	
TP250	PAYEUR ALIMENTATION	EUR	42 600,00		42 600,00		42 600,00	0,00	42 600,00	
TP630	PAYEUR DECO INTERNA	EUR	13 500,00		13 500,00		13 500,00	0,00	13 500,00	
Total 411110 Clients France			EUR	77 100,00		77 100,00		77 100,00		77 100,00
Total EUR EURO				77 100,00		77 100,00		77 100,00		77 100,00
USD DOLLAR										
411110 Clients France										
TP250	PAYEUR ALIMENTATION	USD	21 300,00		21 300,00		14 337,28	0,00	14 337,28	
TP630	PAYEUR DECO INTERNA	USD	14 500,00		14 500,00		11 310,45	0,00	11 310,45	
Total 411110 Clients France			USD	35 800,00		35 800,00		25 647,73		25 647,73
Total USD DOLLAR				35 800,00		35 800,00		25 647,73		25 647,73
Total Etablissement 0008								102 747,73		102 747,73
TOTAL GÉNÉRAL								102 747,73		102 747,73

La liste de contrôle des RAN des Tiers Payeurs sur la société CEZ50 se présente comme suit :

infor		Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50		Etablissement : 0008 Agence de bastille		Utilisateur : CEZ		Le 02/05/2022 à 19:24:07		
ALIMENTATION DES RAN SUR TIERS PAYEURS										
Exercice d'origine : 2018 Exercice 2018										
Exercice de report : 2019 Exercice 2019										
Comptes généraux : a										
		En Devise				Contre-valeur en EURO				
Compte	Intitulé	Dev	Débit	Crédit	Solde débit	Solde crédit	Débit	Crédit	Solde débit	Solde crédit
EUR EURO										
401100 COLL FOURNIS B&S										
TP560	PAYEUR SASHA INT	EUR		56 500,00		56 500,00				56 500,00
Total 401100 COLL FOURNIS B&S		EUR		56 500,00		56 500,00		56 500,00		56 500,00
411110 Clients France										
TP002	PAYEUR DU HAINAUT	EUR	31 000,00		31 000,00		31 000,00	0,00		31 000,00
TP003	PAYEUR MEDICAL MD06	EUR	169 600,00		169 600,00		169 600,00	0,00		169 600,00
TP520	PAYEUR ALIM BIO	EUR	9 600,00		9 600,00		9 600,00	0,00		9 600,00
TP630	TIERS PAYEUR DECORAT	EUR	73 700,00		73 700,00		73 700,00	0,00		73 700,00
TP760	Payeur Services Génér	EUR	63 500,00		63 500,00		63 500,00	0,00		63 500,00
Total 411110 Clients France		EUR	347 400,00		347 400,00		347 400,00			347 400,00
411800 COLLECTIF CLIENTS										
TP003	PAYEUR MEDICAL MD06	EUR	101 800,00		101 800,00		101 800,00	0,00		101 800,00
Total 411800 COLLECTIF CLIENTS		EUR	101 800,00		101 800,00		101 800,00			101 800,00
Total EUR EURO		EUR	449 200,00	56 500,00	392 700,00		449 200,00	56 500,00	449 200,00	56 500,00
NOK Couronne Norvegienne										
411110 Clients France										
TP001	Payeur Edouard	NOK	2 100,00		2 100,00		254,27	0,00		254,27
TP002	PAYEUR DU HAINAUT	NOK	18 800,00		18 800,00		2 276,30	0,00		2 276,30
TP003	PAYEUR MEDICAL MD06	NOK	5 810,00		5 810,00		703,47	0,00		703,47
Total 411110 Clients France		NOK	26 710,00		26 710,00		3 234,04			3 234,04
Total NOK Couronne Norvegienne			26 710,00		26 710,00		3 234,04			3 234,04
USD DOLLARD										
401100 COLL FOURNIS B&S										
TP560	PAYEUR SASHA INT	USD		8 000,00		8 000,00				5 714,29
Total 401100 COLL FOURNIS B&S		USD		8 000,00		8 000,00		5 714,29		5 714,29
411110 Clients France										
TP005	TIERS PAYEUR GEANT	USD	700,00		700,00		530,30	0,00		530,30
TP630	TIERS PAYEUR DECORAT	USD	12 500,00		12 500,00		8 928,57	0,00		8 928,57
Total 411110 Clients France		USD	13 200,00		13 200,00		9 458,87			9 458,87
Total USD DOLLARD			13 200,00	8 000,00	5 200,00		9 458,87	5 714,29	9 458,87	5 714,29
Total Etablissement 0008							461 892,91	62 214,29	461 892,91	62 214,29
TOTAL GÉNÉRAL							488 292,91	62 214,29	488 292,91	62 214,29